



CONTRAT DE FORMATION NUTRITION / NUTRITHERAPIE

Nom :

Prénom :

ADRESSE :

TELEPHONE FIXE :

NATEL :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

PROFESSIONS :

DATE DE NAISSANCE :

Formation de 230 heures (équivalents à 28.75 jours de formation à 8h) pour 4400frs

Early Bird 3990frs - Nous nous remercions de préciser vos choix :

- ☐ Entrée en formation le samedi 14 novembre 2026
- ☐ Entrée en formation le samedi 30 janvier 2027
- ☐ Suivi de la formation en présentiel ou présentiel & distanciel synchrone selon les circonstances
- ☐ Suivi de la formation en distanciel synchrone exclusivement

Un acompte de 426 frs est demandé à l'inscription.

Entrée en formation le samedi 14 novembre 2026 :

25 jours de 8h (200h) et 10 soirées de 3h (30h en distanciel synchrone uniquement)

Formation sur 15 mois entre le 14 novembre 2026 et le 23 février 2028

Merci de cocher le mode de paiement du solde :

Early bird prix de la formation 3990 frs au lieu de 4400frs : inscription avant le 15.10.26

- ☐ Solde early bird de 3564frs avant le 31 octobre 2026
- ☐ Paiement en 4 mensualités successives de 891frs les 31.10, 30.11, 31.12 2026 et 31.01.27
- ☐ Paiement en 8 mensualités successives de 445,50frs chaque fin de mois entre le 31.10.26 et le 31.05 .27

Inscription à partir du 02.10.26, prix de la formation 4400frs

- ☐ Solde de 3974frs avant le 31 octobre 2026
- ☐ Paiement en 4 mensualités successives de 993,50frs les 31.10, 30.11, 31.12 2026 et 31.01.27
- ☐ Paiement en 8 mensualités successives de 496,75frs chaque fin de mois entre le 31.10.26 et le 31.05.27

Entrée en formation le samedi 30 janvier 2027 :

25 jours de 8h (200h) et 10 soirées de 3h (30h en distanciel synchrone uniquement)

Formation sur 13 mois entre le 30 janvier 2027 et le 23 février 2028

Merci de cocher le mode de paiement du solde :

Early bird prix de la formation 3990 frs au lieu de 4400frs : inscription avant le 15 décembre 2026

- ☐ Solde early bird de 3564frs avant le 15 décembre 2026
- ☐ Paiement en 4 mensualités successives de 891frs les 31.12.26, 31.01.27, 28.02.17, 31.03.27
- ☐ Paiement en 8 mensualités successives de 445,50frs chaque fin de mois entre le 31.12.26 et le 31.07 .27

Inscription à partir du 16.12.2027, prix de la formation 4400frs

- ☐ Solde de 3974frs avant le 30 janvier 2027
- ☐ Paiement en 4 mensualités successives de 993,50frs les 30.01.27, 28.02.27, 31.03.17, 30.04.27
- ☐ Paiement en 8 mensualités successives de 496,75frs chaque fin de mois entre le 30.01.27 et le 31.08.27



CONTRAT DE FORMATION - NUTRITION / NUTRITHERAPIE

Nom :

Prénom :

Conditions générales : Contrat est conclu entre Le 2^e Cerveau, (Eric Forestier) et l'apprenant, dont le nom figure à la première page.

- L'objet du contrat est la fourniture de 187h30 heures de formation en nutrition et nutrithérapie.
- Les obligations de l'école Le 2^e Cerveau sont de fournir des prestations conformes au programme décrit dans le descriptif des cours.
- L'apprenant doit payer le prix de la formation.
- Un acompte de 426frs non remboursable est demandé à l'inscription. L'inscription est validée par la signature de ce document et/ou par le paiement de l'acompte et/ou le paiement du premier versement.
- Les conditions de dédit sont les suivantes :
 - o Pour la session qui débute en novembre 2026, jusqu'au 15.10.26 inclus, seul le montant de l'acompte est retenu (ou exigé si le paiement n'a pas été fait conformément à ces conditions générales). A partir du 16.10.26 la totalité du montant sur la base de l'early bird (3990frs) est dû.
 - o Pour la session qui débute fin janvier 2027, jusqu'au 03.01.27 inclus, seul le montant de l'acompte est retenu (ou exigé si le paiement n'a pas été fait conformément à ces conditions générales). A partir du 04.01.27, la totalité du montant sur la base de l'early bird (3990frs) est dû.
- Si l'apprenant devait arrêter les cours, quelle qu'en soit la raison, il ne sera procédé à aucun remboursement et les mensualités encore non versées sont dues en intégralité. L'apprenant pourrait par contre bénéficier de l'ensemble des supports de formation.
- De manière unilatérale, l'école se réserve le droit de mettre fin au contrat de formation en cas de comportement inadéquat envers le formateur ou envers un ou plusieurs autres apprenants afin de préserver l'équilibre et le bien-être du groupe en formation.
- Les cours se payent en fin de mois aux échéances prévues.
- Le montant demandé pour la formation est le seul montant demandé. Il n'y a pas de frais de dossier ni d'examen en sus.
- Les cours, le support de cours, le matériel pédagogique et les vidéos sont soumis à la protection par le droit d'auteur. Aucune utilisation ni reproduction ni diffusion n'est autorisée en dehors du cadre de cette formation.
- Pour obtenir le diplôme, 80% de présence au cours est demandée. Le cours suivi par zoom en même temps que les apprenants en présentiel est considéré comme une présence en cours. Les exercices pédagogiques seront alors pratiqués en distanciel par zoom avec le groupe en présentiel. Le cours visionné en replay en cas d'absence à la date du cours n'est pas considéré comme une présence en cours.
- Les enregistrements vidéos seront transmis régulièrement, sauf exception technique.
- Les enregistrements vidéos servent à un usage privé et ne seront en aucun cas divulgués à des tiers ni mis en ligne d'aucune manière que ce soit. La reproduction est interdite.
- L'apprenant accepte que le travail de dossier à thème soit consulté par d'autres apprenants, quelle que soit la session de formation et il contribue à l'établissement d'une bibliothèque spécialisée. Il accepte toute reproduction gratuitement à des fins pédagogiques dans le cadre de l'école. Il reste libre ou non de transmettre à d'autres apprenants de l'école une copie de son travail.
- L'apprenant a une année depuis la fin du dernier cours de la session en cours, sauf accord explicite contraire, pour rendre son travail de diplôme (dossier de 20 pages environ sur un thème choisi, dossier avec 2 cas pratiques et auto-évaluation de 3 pages sur le parcours de formation).
- Un 3^{ème} cas pratique est demandé et sera conduit pendant les sessions de formation.
- Passé le délai d'une année l'apprenant ne pourra prétendre obtenir son diplôme, sauf accord explicite contraire.
- Si le contenu des dossiers ou de l'auto-évaluation ne correspond pas à ce qui est attendu par l'école, il pourra être demandé à l'apprenant d'apporter les modifications nécessaires en vue de la validation de son diplôme.
- Les travaux de l'apprenant seront remis sous format électronique (pdf) par email
- Le formateur dispose de 90 jours fin de mois pour rendre son appréciation sur les travaux rendus et demander le cas échéant les modifications à apporter par l'apprenant. Une fois tous les travaux en ordre, le diplôme et l'annexe sont délivrés dans un délai raisonnable.
- Si le formateur ne pouvait assurer certains cours quelles qu'en soient les raisons, les cours seront reprogrammés dans un délai raisonnable, au plus tard avant la fin de la session de l'année suivante. Les jours choisis étant ceux où il y a le plus de participants inscrits.
- Il est possible qu'une date prévue soit sujette à changement, même si cette situation reste exceptionnelle.

Conclu et signé en 2 exemplaires à Yverdon le,

Le 2^{ème} Cerveau

L'apprenant

Montant à virer sur Postfinance, Le 2^e Cerveau, Eric Forestier, CH29 0900 0000 1236 2554 2